



Vos contacts dans l'Allier

FICHE
ADMINISTRÉS

**Avant de solliciter votre Mairie, vos élus
et afin d'être pris en charge rapidement**



Toutes pannes de réseau téléphonique, internet, fibre ou mobile:

SE SIGNALER auprès de son opérateur !
(d'un mobile ou par un tiers)



Pour les abonnés Orange
3900 (pour les particuliers)
3901 (pour les professionnels)
du lundi au samedi, de 8h à 20h

Dégâts sur matériels d'Orange

poteaux tombés, cassés..., câbles détendus, plaques et armoires ouvertes, cassées...



Câble téléphonique coupé = appeler son opérateur

Pour les autres cas : créer sa signalisation en privilégiant un smartphone



Dommages Réseaux Orange

<https://dommages-reseaux.orange.fr/>

réalisation de travaux impactant le réseau Orange
(déplacer, créer raccorder, un équipement télécom (poteau, armoire, câble...))



Repères Travaux

<https://reperes-travaux.orange.fr/>

Eligibilité des réseaux à mon adresse

ARCEP: <https://www.arcep.fr/>

Éligibilité Fibre: <https://reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-de-couverture-fibre>

Tous les réseaux (internet, mobile...) : <https://reseaux.orange.fr/>